



Litiges et médiation

La Maison de la justice et du droit propose une justice de proximité, pour rapprocher la justice du citoyen et faciliter le règlement à l'amiable des conflits et litiges.

Conciliateur de justice

Il favorise le règlement à l'amiable de conflits d'ordre privé :

- Troubles du voisinage
- Conflit entre un propriétaire et un locataire
- Problème de mitoyenneté
- Malfaçons
- Conflit opposant un consommateur et un professionnel
- Difficulté de recouvrement d'une somme d'argent
- Exécution des contrats, etc.

Délégué du défenseur des droits

Il reçoit toute personne ou entreprise en litige avec une administration :

- État
- Collectivité locale
- CAF
- Impôts, etc.

Programme des permanences

	Lundi	Mardi	Mercredi
Matin		Conciliateur de justice : 9h – 12h	Délégué du défenseur des droit : 9h30 – 12h le 1er et 3e mercredi du mois
Après-midi			Délégué du défenseur des droit : 13h30 – 15h le 1er et 3e mercredi du mois

Les permanences sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Contact

Maison de la justice et du droit

7, rue Émile-Kahn
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 48 63 24 14](tel:0148632414)
[Courriel](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 17h15

Le samedi :
de 9h00 à 11h45

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15

Mardi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h45